

40^{ème} COURSE DE COTE D'ABRESCHVILLER – ST QUIRIN
5^{ème} COURSE DE COTE VHC
24- 25 AVRIL 2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE LA MONTAGNE
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG
CHAMPIONNAT DU COMITE LORRAINE – ALSACE

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Article 1p	Organisation de la Course
Article 2p	Assurances
Article 3p	Concurrents et pilotes
Article 4p	Voitures et équipements
Article 5p	Publicités
Article 6p	Sites et infrastructures
Article 7p	Déroulement de l'épreuve
Article 8p	Pénalités
Article 9p	Classements
Article 10p	Prix

EPREUVE NATIONALE (NPEA)

La 40^{ème} Course de Côte d'ABRESCHVILLER –ST QUIRIN est organisée conformément à la réglementation générale des Courses de Côte et au Cahier des Charges des épreuves comptant pour le Championnat de France de la Montagne établis par la FFSA en vigueur pour l'année 2010 ainsi qu'au Code Sportif International.

40^{ème} COURSE DE COTE D'ABRESCHVILLER – ST QUIRIN
24-25 AVRIL 2010
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 24 et 25 avril 2010 avec le concours du Comité d'Organisation de la Course de Côte d'Abreschviller-St Quirin une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée (NPEA) dénommée 40^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-St Quirin.

Cette épreuve compte pour le Championnat de France de la Montagne, la Coupe de France de la Montagne VHC , le Challenge Espoirs de la Montagne 2010, le championnat du Luxembourg et pour le championnat du Comité Régional Lorraine Alsace.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro 5 en date du 2 février 2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 52 en date du 10 février 2010 .

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 p Officiels

Président du Collège :	Jean Charles BIDAL	1625
Membres du Collège :	Jacky CLEMENT	1180
	Jean Paul COCQUELET	7661
	Bernard VOGEL	25203
	Didier GERARDIN	19652
Directeur de Course :	Bernard COUSIN	6379
Directeur de Course Adjoint :	Jean Claude HECTOR	1805
	Yves LARA	7497
	Jean Claude HUMBERT	21139
Commissaire sportif chargé du Parc Haut :	Yves SEBILLOTTE	2600
Commissaire sportif chargé du parc Stade :	Gilbert CLAUDE	30132
Commissaire technique responsable :	Christian BONIN	1188
Commissaires techniques adjoints :	Denis DERCHE	33547
	Emile TENA	124058
	Jean Pierre WROBEL	169599
	Robert VOISIN	7618
Médecin responsable :	Dr Sylvain HENRY	141369
Chargé de la mise en place des moyens :	Gérald LAURENT	2310
Chargés des relations avec les concurrents :	Jean Claude SEGUIN	2191
	Jean DIDELON	5925
	Jean Christophe LEROY	5492
Responsable publicité et pré-grille :	Fabrice VAN WONTERGHEM	1183
Chargé de presse :	Marc HENRY	
Chargé des commissaires de route :	Gérard FRANGI	1542
Chronométrateurs :	Daniel BLANQUIN	1941
	Hans SCHNEIDER	8173
Observateur FFSA		

Speaker :	Bernard DESRAY	21531
Informatique:	Patrick SOFT	
Sonorisation:	Sono France	
Responsable Organisation	Guy GAMBER	
Secrétaire Général du meeting	Bernard BUSSEREAU	1503

Juges de fait : tous les officiels de l'épreuve.

1.2p HORAIRES

- Clôture des engagements :le lundi 12 avril 2010 à minuit ;
- Publication de la liste des engagés :le mercredi 21 avril 2010 ;
- Vérifications administratives :le 24 avril 2010 de 7h30 à 10h15
- Vérifications techniques :le 24 avril 2010 de 8h à 10h45
- Vérifications facultatives (administratives et techniques) :le vendredi 23 avril de 18h à 20h.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais : le 24 avril 2010 à 11h30.
- Essais non chronométrés : le 24 avril 2010 de 12h à 14h15 et le 25 avril de 8h à 9h15
- Essais chronométrés :le 24 avril 2010 de 14h45 à 19h
- Briefing des pilotes :le 24 avril 2010 à 19h00 aux abords de la ligne de départ.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à part à la course :le 24 avril 2010 à 19h00
- Course
- 1^{ère} montée : le 25 avril 2010 à partir de 10h
- 2^{ème} montée : le 25 avril 2010 à partir de 13h30
- 3^{ème} montée : le 25 avril 2010 à partir de 15h45
- PODIUM : à l'issue de la dernière montée de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course .Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : le 25 avril 2010 à l'issue de la dernière montée de course.
- Remise des prix : le 25 avril 2010 à partir de 18h00 à l'école de Lettenbach (située près de la ligne de départ) .
- Réunions du Collège des commissaires sportifs :

réunion 1 : le 24 avril 2010 à 11h à l'annexe de l'aérium de Lettenbach

1.3 p VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 24 avril 2010 de 7h30 à 10h15 au parking de l'Equipement à Abreschviller.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 24 avril 2010 de 8h à 10h45 au parking de l'Equipement à Abreschviller.

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit le vendredi 23 avril 2010 de 18h à 20h. Les concurrents pourront se présenter librement à cette séance. Ceux qui seront reconnus conformes au cours de cette séance n'auront plus à se présenter aux vérifications du samedi matin.

Horaires : **7h30 – 8h15** voitures des groupes D/E

8h15 – 8h45 voitures des groupes CN , C3 et CM

8h45 – 9h15 voitures des groupes A , FA, ST et GT de série

9h15 – 9h45 voitures des groupes N,FN et SP

9h45 – 10h15 voitures des groupes FC, F2000, H

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leurs bulletins d'engagement.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BISTEL, rue du Général Leclerc à Abreschviller :tarif horaire maximum de la main d'œuvre :45 euros TTC

Les concurrents sont tenus de présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle (soit le 24 avril à 10h15 pour l'administratif et le 24 avril à 10h45 pour le technique).

A l'issue des vérifications techniques , la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 24 avril à 11h.

Pesées

Des pesées libres seront effectuées au parking de l'Equipement à Abreschviller. Les horaires vous seront communiqués par affichage.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLES 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 p ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **M Christophe HENRY – 10, rue des Roches –57560 ABRESCHVILLER**
fax : 03 87 07 00 95 portable : 06 70 84 21 11

Email : h.christophe@sfr.fr ou HENRYCR@cmcee.creditmutuel.fr

Les engagements seront reçus jusqu'au **lundi 12 avril 2010** minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **500 €** réduits à **250 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les chèques sont à établir à l'ordre de **COCCA** .

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si , 4 jours avant le début du meeting , le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 , les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve . Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Championnat de France de la Montagne : Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce championnat et , sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à chacune de ces épreuves. Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de cette « force majeure » est laissée à la Commission des Courses de Côte de la FFSA .

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 y compris les VHC**

Les groupes admis sont : H , FC , F2000 , N/FN/SP , A/FA, Z,GT de série, GTTS /ST/SILHOUETTES/WRC, **Coupe MITGET**, C3/CN/CM , D/E.

FC1 jusqu'à 1300

FC2 de 1301 à 1600

F2000-1 de 0 à 1400

F2000-2 de 1401 à 1600

FC3 de 1601 à 2000
FC4 + de 2000

F2000-3 de 1601 à 2000

N-FN1 jusqu'à 1400
N-FN2 de 1401 à 1600
N-FN3 de 1601 à 2000
N-FN4 au dessus de 2000 + **SP**

A-FA1 jusqu'à 1400
A-FA2 de 1401 à 1600
A-FA3 de 1601 à 2000
A-FA4 au dessus de 2000

GT1 jusqu'à 2000
GT2 au dessus de 2000
GTTS +ST+SILHOUETTES+WRC
CM1 de 0 à 1003
CN1 jusqu'à 1600
CN2 de 1601 à 2000
CN3 de 2001 à 3000
D/E1 de 0 à 1300 + Campus
D/E2 de 1301 à 1600
D/E3 FF +FR+F3B
D/E4 de 1601 à 2000
D/E5 F3A
D/E6 F3000

H (interswis,S, E1) **Z**

Coupe MITGET

C31 de 0 à 1600
C32 de 1601 à 2000
C33 de 2001 à 3000

ACL CUP2 LGT
(championnat du Luxembourg)

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

ARTICLE 5P : PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **LIQUI MOLY, CONSEIL REGIONAL de LORRAINE**

Publicité optionnelle : **LIQUI MOLY, CREDIT MUTUEL, , GARAGE GERARD, AUTO SERVICE.**

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 p PARCOURS

La 40^{ème} course de côte d'Abreschviller-St Quirin a le parcours suivant :

- Départ : sortie de Lettenbach sur la CD96 , 77 mètres avant la borne kilométrique n°20.
- Arrivée : sur la CD 96 , 23 mètres après la borne kilométrique n°22 (environ 200 mètres avant le carrefour dit des « 2 croix »).
- Pente moyenne : 5%
- Longueur du parcours : 2,1 kilomètres
- La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre prévu à l'article 7 du cahier des charges des Courses de Côte.

- Modalité de retour au départ :
Après leur montée , les concurrents se regrouperont dans le parc situé au col des « 2 croix » et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course escortés par un de ses adjoints en redescendant par l'itinéraire de la course.
- Parc départ : hameau de Lettenbach
- Parc d'arrivée : au carrefour du col des « 2 croix ».

6.2 p ROUTE DE COURSE

Pour les pilotes occupant le parc « stade », l'accès se fera par la route forestière de la « basse Frentz » sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'à la CD96 (pré-grille).

Pour les pilotes occupant le parc »Lettenbach », l'accès à la pré-grille est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres de la ligne de départ).

6.3 p FILE DE DEPART

Lieu : sur la CD 96 pour les pilotes du parc « stade », et sur la route séparant la MES Lettenbach de la CD96 pour les pilotes du parc « Lettenbach ».

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4 p SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte .

6.5 p PARCS CONCURRENTS

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents :

Le premier parc est situé au terrain de camping et aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le lundi 19 avril. Il est obligatoire pour les groupes H, F/F2000, N/FN/SP, A/FA/Z , VHC ,GT de série , GTTS et Coupe Mitget ainsi que les groupes ACL , LGT et CUP2 .

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »).

Ce parc est réservé aux groupes C3/CN et D/E ainsi que pour les 10 premiers du championnat 2009 et l'espace « TOP MONTAGNE ».

Ce parc est accessible le vendredi 23 avril à partir de 17h00 (sauf autorisation au préalable).

Le non respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des commissaires sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévus pour leur groupe.

6.6 p PARC FERME FINAL

Le parc fermé final (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le circuit (lors de la re-descente à l'issue de la 3^{ème} montée de course) entre l'épingle à cheveux et le départ.

6.7 p TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les panneaux d'affichage seront placés :

- pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (terrain de camping d'Abreschviller et école de Lettenbach).
- En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables .Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 p PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 23 avril à partir de 14h au dimanche 25 avril jusqu'à 19h. n°de tel : 03 87 07 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 p ESSAIS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Essais non chronométrés facultatifs: le samedi 24 avril 2010 de 12h à 14h15. Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 14h.

Essais non chronométrés facultatifs : le dimanche 25 avril 2010 de 8h à 9h15.

Essais chronométrés : le samedi 24 avril 2010 de 14h45 à 19h (2 montées). Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs des séries A et B.

7.2 p CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 24 avril à 19h aux abords de la ligne de départ. En cas de mauvais temps, le briefing se tiendra dans la salle de l'école de Lettenbach située près de la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3 p COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes de tourisme.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour.

Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

1^{ère} montée le dimanche 25 avril à partir de 10h

2^{ème} montée le dimanche 25 avril à partir de 13h30

3^{ème} montée le dimanche 25 avril à partir de 15h45

7.4 p ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et interdite entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

7.5 p ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P : PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Le classement s'effectuera sur **la meilleure** des 3 montées de course.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes définis à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement pour chacune des classes définies à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement pour tous les groupes étrangers confondus
- 1 classement pour le Championnat du Luxembourg

ARTICLE 10P : PRIX

10.2 p PRIX

Par classes	1 ^{er} 250 €	2 ^{ème} 125 €	par groupes	1 ^{er} 500€	2 ^{ème} 250 €	3 ^{ème} 125 €
-------------	-----------------------	------------------------	-------------	----------------------	------------------------	------------------------

Pour les groupes et les classes de moins de 5 partants, les prix seront divisés par deux.

Scratch A: 1^{er} 500 € 2^{ème} 400 € 3^{ème} 300 € 4^{ème} 200 € 5^{ème} 100 €

Scratch B : 1^{er} 300 € 2^{ème} 200 € 3^{ème} 100 €

1^{ère} féminine : 250 € 1^{er} jeune : 250 €

Groupe H.ACL.LGT.CUP2 . 1^{er} 300 €(à partir de 5 partants) 1^{er} de classe 150 €
2^{ème} 150 €(à partir de 8 partants) (à partir de 3 partants)

Les prix sont cumulables

10.3 p COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

1 coupe au premier de chaque classe

1 coupe au premier de chaque groupe

1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune

1 coupe aux 3 premiers du classement général

3 coupes récompenseront des commissaires de route par tirage au sort.

10.4 p PODIUM

A l'issue de la course, les 3 premiers du classement général seront conviés au podium situé aux abords de la ligne de départ.

10.5 p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 25 avril à l'issue de la course l'école de Lettenbach.

10.6 p REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve.

5^{ème} Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC

24-25 AVRIL 2010

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Club de Moselle avec le concours du comité d'organisation de la course de côte d'Abreschviller St-Quirin organise les 24 et 25 avril 2010 une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (NPEA) dénommée :

5^{ème} course de côte VHC d'Abreschviller St Quirin

Cette épreuve compte pour : la coupe de France de la montagne VHC coefficient 2 .

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine Alsace sous le numéro 5 En date du 2 février 2010 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 52 en date du 10 février 2010.

1.1 p Officiels : voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Président du Collège des C. S :	Bernard DELLENBACH	10854
Membres du Collège des C.S :	Jean WAMBACH	3030
	Jean Michel HENRY	15551
Directeur de course	Jean Claude HECTOR	1805
Responsable de la Commission Technique	Robert VOISIN	7618
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean Christophe LEROY	5492

1.2p Horaires : Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 2P- VOITURES ADMISES

Voir conditions d'admission des voitures.

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 y compris les modernes.**

Sont admises les voitures homologuées en VHC conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et titulaires **d'un PTH**, à la date de clôture des vérifications techniques.

ARTICLE 3.P- SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4. P- PUBLICITE : Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5.P- LICENCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 6.P – ASSURANCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 7.P – PARCOURS : voir règlement de l'épreuve nationale.

ARTICLE 8.P – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale, sauf les frais de participations qui sont fixés à :

190 € avec la publicité de l'organisateur.

380 € sans la publicité de l'organisateur.

Date de clôture : **lundi 12 avril 2010** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement ,au bulletin d'engagement ,une photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'identité ou de la 10^{ème} page du TH.

ARTICLE 9P-CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications la fiche d'identité de la voiture dûment visée par la FFSA ainsi que le passeport technique, ou, pour les concurrents étrangers, la fiche d'identité accompagnée du visa de l'A.S.N et du certificat médical.

ARTICLE 10.P – VERIFICATIONS : voir règlement de l'épreuve nationale.

ARTICLE 11.P- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1p-dispositions générales : Conforme au règlement standard des courses de côte.

11.2p-dispositions particulières

11.2.1p-ordre de départ :Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront, pour chaque montée, avant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.2p-essais : Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3.p-carburant-pneumatiques-équipements

Conforme au règlement standard courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4.p-numéros de course :Voir règlement standard des courses de côte.

11.2.5.p- échauffement des pneumatiques :conforme au règlement standard des courses de côte.

11.2.6.p-Conférence aux pilotes (briefing) :Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7.p-pénalités :conforme au règlement standard des courses de côte.

11.2.8.p-classements

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve ,le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le moins rapide partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps** réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

. un classement pour chacune des catégories 1,2,3,4 et 5 sans division de classes .

LE PARC CONCURRENT RESERVE AUX PILOTES VHC SE SITUE AU TERRAIN DE CAMPING ET AUX ABORDS DU STADE DE FOOTBALL D'ABRESCHVILLER .(parc « stade » avec les groupes H,F,N,A et GT)

ARTICLE 12.P-RECLAMATIONS :voir réglementation générale.

ARTICLE 13.P-PRIX : tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 14.P-DISTRIBUTION DES PRIX :elle aura lieu le dimanche 25 avril à l'issue de la dernière montée au terrain de camping d'Abreschviller .

ARTICLE 15.P-DOPAGE :voir réglementation générale.